



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Paul ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 17 septembre 2024
Date de publication : 30 septembre 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent
--

Conseillers absents ayant donné procuration

DRAY Frédérique donne procuration à ROCHE Paul, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession à la SAS Au souvenir éternel - avenue Jacques Duhamel

Rapporteur : Madame Isabelle DELAINE

La SAS « Au souvenir éternel », représentée par Madame Karine THARIN et Monsieur Philippe FAES, implantée au 138 avenue Jacques Duhamel à Dole, a fait part à la Collectivité de son souhait de développer son espace funéraire sur un nouveau site, son implantation actuelle ne pouvant être pérennisée.

Ainsi, à la suite de nombreux échanges et propositions entre les parties, leur choix s'est arrêté sur un tènement foncier situé également en bordure de l'avenue Jacques Duhamel, en amont du centre de tri postal d'une superficie d'environ 1200 m² à parfaire par voie de géomètre et issu de la parcelle cadastrée section CW n° 491.

Le prix de vente consenti entre les parties s'élève à 50 euros/m².

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 18 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la cession à la SAS « Au souvenir éternel » représentée par Madame Karine THARIN et Monsieur Philippe FAES située 138 avenue Jacques Duhamel 39100 DOLE, ou à toute autre personne morale venant s'y substituer, d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n° 491 avenue Jacques Duhamel, pour une contenance d'environ 1200 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 50 euros HT/m²,
- **DE PRÉCISER** que ce tènement foncier est constructible non viabilisé,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la SAS « Au souvenir éternel » dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à
 - Déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur avant le 1^{er} décembre 2024,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 1^{er} mai 2025,Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- SAS Au souvenir éternel-138 avenue Jacques Duhamel-39100 DOLE
- Etude BARTHEN-RUIZ-VANDEL-8 rue Joseph Thoret-39100 DOLE

*Fait à Dole, le 23 septembre 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX.



